

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

ELO MAROC AVENTURE définit ses conditions particulières de vente (CPV) en fonction des spécificités de chaque Rando ou rallye. Tout achat implique leur acceptation. En cas de contradiction entre les CPV figurant en brochure et celles du site Internet, ces dernières prévaudront. Les informations et modalités sont reprises et téléchargeables sur site www.elomarocaventure.com

-I- INSCRIPTION ET PAIEMENT

1 INSCRIPTION

L'inscription à nos Randos ou rallyes se fait par notre hotline le + 33 (0)2 38 96 82 58 ou par téléchargement sur le Site www.elomarocaventure.com

Votre inscription devient définitive à réception de 100% du montant de la prestation du bulletin d'inscription complété, daté et signé. Le document doit être retourné à Sté ELO France (Correspondant d'ELO Maroc Aventure) 45 rue André GIDE 45120 Chalette sur Loing.

2 MODALITES DE PAIEMENT :

Pour toute inscription

- La prestation doit être réglée en totalité par paiement sécurisé, au moment de l'inscription sur le site
- Si règlement par chèque, vous serez dans l'obligation de souscrire à notre assurance annulation.
- Les frais d'inscription et prime d'assurance sont perçus à l'inscription sur le site.

2.1 – PRIX

Les prix s'entendent toutes taxes comprises en Euros. Ils comprennent les prestations figurant sur le devis, la facture ou la facture pro-forma. Ces prix sont forfaitaires. Aucune contestation concernant le prix du séjour ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient. Ces prix sont toutefois susceptibles de réajustement en cas de modification significative des taxes diverses et ou taux de change.

• Circuits accompagnés en groupe

Les prix applicables sont ceux accessibles sur le site Internet. Le prix par circuit et par voyageur est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionné dans l'offre du circuit. Pour un nombre de participants inférieur, les conditions techniques de réalisation du rondo ou rallye sont différentes et peuvent nous amener, pour garantir le départ ou en raison de circonstances particulières (expéditions, voyages exceptionnels) précisées dans notre offre, à vous facturer un complément de prix, au plus tard 21 jours, avant la date du départ du voyage, étant précisé que **Elo Maroc Aventure** vous le rembourserait si des inscriptions complémentaires venaient compléter l'effectif du circuit.

• Tous les voyages ELO Maroc Aventure

Le prix du voyage est ferme, définitif et payable en euros. Toutefois, conformément à la loi, jusqu'à 30 jours du départ, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, dès lors qu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilités d'annulation sans frais de votre part, pour les deux raisons suivantes :

1- variations du coût des transports, liées notamment au coût du carburant.

2- variations des redevances et taxes afférents aux prestations fournies, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, dans les ports et aéroports.

Elo Maroc Aventure vous facturera l'intégralité du coût supplémentaire induit.

Votre refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation.

Si un ou plusieurs participants inscrits sur un même bulletin d'inscription annulent(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé à **Elo Maroc Aventure**, avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/ou des participants(s). Tout refus de la part du ou des participants restants inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation de leur part ou du ou des participants concernés, avec application du barème de l'article

3 – MODIFICATIONS DEMANDEES PAR LE CLIENT AVANT LE DEPART

Toute demande de modification formulée par le client au titre de l'une ou de l'autre des prestations du déplacement, après inscription et avant l'émission de titres nominatifs (billet d'avion ou autres) sera facturée, dans la mesure où Elo Maroc Aventure serait en mesure de satisfaire cette demande et qu'elle est formulée à plus de 45 jours de la date du départ pour les autres voyages. Nous tenons à préciser que toute modification ou changement portant sur le nom après l'émission des billets d'avions quel que soit la date du changement entraîne l'application par les compagnies aériennes et/ou les autorités administratives (autorisations, visas) de pénalités et ou des frais de modification qui vous seront répercutés.

4 – CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

4.1. Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre déplacement, vous devrez informer, votre compagnie d'assurance et Elo Maroc Aventure par tout moyen écrit, permettant d'avoir un accusé de réception, et ce dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date du cachet de la poste faisant foi, cette date sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie d'assurance appréciera, en fonction des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de votre décision d'annuler votre voyage pour accepter de vous rembourser les frais d'annulation. Nous tenons également à préciser que la prime d'assurance, les frais de visa, les frais d'inscription ne sont pas remboursable par l'assureur, ni par Elo Maroc Aventure.

4.2. Barème des frais d'annulation totale, sauf autres Modalités.

Les Frais d'annulation figurent aux conditions particulières.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Elo Maroc Aventure engagés par le client tels que : frais de transport jusqu'au lieu de départ du déplacement et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de déplacements, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

4.3. Autres modalités

En complément de la facturation des frais prévus aux barèmes ci-dessus, 100 % de frais d'annulation sur les prestations hôtelières pour tous les types de déplacement et

pour tous billets d'avion émis ou faisant l'objet d'engagements fermes et non remboursables (vols réguliers, vols affrétés/charters...), il sera retenu 100 % des frais soit la totalité du prix du billet.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Elo Maroc Aventure engagés par le client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du déplacement et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de déplacements, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

5 – ASSURANCES

Elo Maroc Aventure vous propose de souscrire à la formule d'assurance présentée. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs, des garanties : Responsabilité civile (selon pays), les annulations, le rapatriement, l'assistance médicale. Les conditions générales et particulières de ces assurances sont consultables sur site et/ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Nous vous précisons qu'il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement la compagnie qui vous garantit votre voyage. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance, les frais de visa, les frais ne sont remboursables ni par Elo Maroc Aventure ni par l'assureur.

-II- INFORMATIONS RANDOS & RALLYE

6 – TAILLE DES GROUPES

Sauf stipulation contraire, la taille maximale des groupes (*) pour nos voyages est de **30 personnes**. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage seront identiques.

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 45 jours avant la date de départ initialement prévue.

Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billet province/Paris, hôtel, matériel nécessaire au voyage...).

() Sous réserve de validation des aptitudes notamment physique nécessaires pour réaliser ces Randos et/ou rallyes.*

7 – FORMALITES ADMINISTRATIVES

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre Rallye, vous devez vérifier que chacun des participants, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport (le passeport doit avoir une validité de 6 mois après réalisation du séjour) requis et conformes aux exigences pour transiter et/ou entrer au Maroc.

Elo Maroc Aventure communique des informations sur les formalités douanières et sanitaires pour les ressortissants de nationalité française. Il appartient au participant de nationalité française de vérifier qu'il est en possession des documents notamment administratifs et sanitaires requis en vue de l'accomplissement du déplacement. Les personnes d'autres nationalités doivent s'informer et se renseigner auprès d'**Elo Maroc Aventure** avant de s'inscrire et de réaliser leur déplacement, sur les formalités administratives (visas...) et sanitaires (vaccins...) requises notamment auprès des ambassades et consulats compétents.

Un participant, qui ne pourrait embarquer sur un vol, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son déplacement. Suzuki France et Elo Maroc Aventure ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsable des conséquences de l'inobservation par le participant des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex. perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion ...)

Certains pays et/ou compagnies aériennes ont mis en place de nouvelles formalités, aussi pour toute demande de devis ou d'inscription, vous devrez désormais nous communiquer obligatoirement :

- Vos noms, prénom(s) et date de naissance qui figurent sur le passeport que vous utiliserez pour votre déplacement et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA...).
- Préciser pour chaque participant, le sexe (masculin (M) ou féminin (F)).

Attention : vous devrez communiquer ces mêmes informations (nom, prénom(s), date de naissance et sexe) à l'identique, pour remplir tous autres formulaires requis pour l'accomplissement de votre déplacement, à défaut de respecter cette procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire de transit ou de destinations.

8 – INFORMATIONS SUR LA SECURITE ET LES RISQUES SANITAIRES.

Elo Maroc Aventure vous conseille de consulter régulièrement avant votre départ la/les fiche(s) pays du ministère français des affaires étrangères relative(s) à votre déplacement (pays de destination et traversés) sur le site Internet [www.diplomatie.gouv.fr/rubrique «Le français et l'étranger»](http://www.diplomatie.gouv.fr/rubrique/le-francais-et-l-etranger) ou de vous renseigner par téléphone au 01.43.17.86.86 (cellule de veille). Dans certaines circonstances, **Elo Maroc Aventure** peut être amenée pour certaines destinations à vous faire signer la fiche MAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas une décharge de responsabilité d' **Elo Maroc Aventure**.

9 – TRANSPORT AERIEN

9.1. Compagnies aériennes

Elo Maroc Aventure vous communiquera lors de votre inscription l'identité du ou des transporteurs aériens, connus à cette date, susceptibles d'assurer vos vols. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, **Elo Maroc Aventure** s'engage à vous communiquer, dès lors qu'elle en aura connaissance avant votre départ, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs aériens.

Elo Maroc Aventure s'engage à ce que toutes les compagnies aériennes utilisées au départ de France soient admises, par les autorités administratives compétentes, à desservir le territoire français. La liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_fr.htm ou demander à **Elo Maroc Aventure**.

Les horaires des vols peuvent varier jusqu'à quelques jours avant le départ en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes. Pour éviter tout risque de confusion entre divers avis de convocation, nous vous communiquerons uniquement des horaires confirmés par la compagnie. Les départs et les arrivées peuvent être très matinaux ou très tardifs. En aucun cas, les frais liés à ces horaires ne pourront être pris en charge

par **Elo Maroc Aventure** ou justifier une éventuelle annulation ni un quelconque remboursement. Les compagnies aériennes ne remboursent pas le montant de la surcharge carburant par les billets d'avions non remboursables.

9.2. Conditions de transport

Les conditions générales et particulières du transport de la compagnie sont accessibles via le site Internet de la compagnie aérienne.

La compagnie aérienne peut être amenée à modifier, sans préavis, notamment les horaires, les itinéraires, les aéroports de départ et d'arrivée. Compte tenu des conditions appliquées par les compagnies (vols réguliers ou affrétés), si le voyageur ne se présente pas à l'enregistrement du vol allé ou de l'un des vols d'une série de vols (pass aérien), le vol retour ou autres vols de la série seront automatiquement annulés par la compagnie. Le voyageur devra alors, pour poursuivre son voyage, acheter à ses frais un/des nouveau(x) billet(s) en fonction des places disponibles. Si, en cas de modifications par la compagnie, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à **Elo Maroc Aventure**, retards ou annulations ou grèves extérieurs à **Elo Maroc Aventure**, escales supplémentaires, changements d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques, le voyageur décide de renoncer au voyage, il lui sera facturé les frais d'annulation mentionnés à l'article 4 ci-dessus. **Elo Maroc Aventure** ne remboursera pas les frais (taxis, hôtels, transport, restauration ...) dès lors que le client sera sous la protection de la compagnie aérienne.

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement (surbooking) et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits vis-à-vis de la compagnie aérienne, de conserver tous documents originaux (billets, carte d'embarquement, coupon bagage ou autres) et de solliciter auprès de la compagnie aérienne tout justificatif écrit en cas de refus d'embarquement (surbooking) ou annulation de vols (ci-après, les « Justificatifs »). Le voyageur expédiera à la compagnie aérienne, dès que possible, compte tenu des délais courts imposés, sa réclamation avec copie des justificatifs et conservera les originaux. Le service Clients **Elo Maroc Aventure** pourra, en cas de difficulté, intervenir auprès de la compagnie aérienne pour assister le voyageur dans la résolution de la réclamation.

9.3. Acheminement avant le départ et au retour du voyage

Si vous organisez seul vos prestations pré et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, nous vous recommandons d'acheter des prestations (titres de transport...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/gares suffisants et d'éviter de prendre un/ou des rendez-vous important(s) le jour précédent ou suivant votre voyage. En cas de survenance d'un cas de force majeure, d'un fait imprévisible et insurmontable, d'un tiers ou du fait du voyageur qui modifierait les prestations de votre voyage **Elo Maroc Aventure** et impliquerait des modifications des prestations ci-dessus, **Elo Maroc Aventure** ne remboursera pas les frais induits.

10 - MODALITES PARTICULIERES DE NOS VOYAGES

10.1. Nous ne connaissons pas les horaires exacts des vols au moment de la diffusion de notre offre de voyages (brochures et site Internet). En conséquence, par précaution **Elo Maroc**

Aventure considère que le premier et le dernier jour du voyage sont entièrement consacrés au transport alors même que ces jours peuvent finalement inclure des prestations de voyage (hébergement, repas, visite...).

10.2. Sont seules considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur le bulletin inscription auprès de **Elo Maroc Aventure**. Tous nos voyages (sauf mention contraire) sont prévus avec des hébergements en chambre double (deux personnes). Lorsque cela est possible, une chambre individuelle peut être demandée à **Elo Maroc Aventure**, contre facturation d'un supplément.

10.3. Conditions particulières

Le personnel d'encadrement choisi par **Elo Maroc Aventure** ou ses partenaires (guide(s) Touristiques, accompagnateur(s) pour accompagner le groupe de participants Elo Maroc aventure est seul juge durant le rallye, de réaliser ou de modifier le programme prévu à l'effet d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement du rallye et pour faire face à des circonstances imprévues. Il est également habilité à suspendre et/ou interrompre la participation du client pour des raisons de sécurité. Les frais supplémentaires seront à la charge des participants. L'interruption du séjour du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

11 – RESPONSABILITE

Conformément à l'article L. 211-17 du C. Tourisme, **Elo Maroc Aventure** ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements extérieurs à elle, notamment :

- Perte ou vol des billets de passage aérien par le voyageur, les compagnies aériennes ne délivrent pas de duplicata. Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaire périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte nationale d'identité, passeport, visa, certificat de vaccinations...) ou non conformes aux formalités prescrites (notamment aux préconisations ci-dessus).

- En cas de défaut d'enregistrement (y compris pour retard à l'embarquement), il sera retenu 100% du montant total des prestations.

- Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieurs à **Elo Maroc Aventure**, émeutes, incidents techniques ou administratifs extérieurs à **Elo Maroc Aventure**, encombrement de l'espace aérien, faillite d'un prestataire, intempéries, retards (y compris les retards dans les services d'expédition du courrier pour l'envoi des billets d'avion, passeports ...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs.

Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire/programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit de la part d'**Elo Maroc Aventure**, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du voyageur.

- Annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de la force majeure et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative. **Elo Maroc Aventure** se réserve le droit de modifier les dates, horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

12 – RECLAMATIONS

En tant que client, votre réclamation devra être adressée par écrit à **Elo Maroc Aventure 45 rue André Gide 45120 Chalette sur Loing**, dans les meilleurs délais suivant la date du retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site www.ltstravel.ma

13 – INFORMATIONS PERSONNELLES

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles (art. 38 et suivant de la Loi du 08.01.1978 modifiée) qu' **Elo Maroc Aventure** a collectées. Pour exercer vos droits ou si vous ne souhaitez pas que les données vous concernant soient transmises à des tiers, adressez-vous au Service Clients – **Elo Maroc Aventure 45 rue André Gide 45120 Chalette sur Loing** ou par courriel à serviceclients@elomarocaventure.com.

-Fin des Condition Générales de Ventes-

Elo Maroc Aventure - Sarl. Au capital de 10 000 DH - RCS 60277 – Siège social : Résidence HELVETIA. 1-Appat 32, Ave Moulay ABDELLAH 40 000 MARRAKECH.

Conditions Générales de vente mise à jour le 1^{er} mars 2016